



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS CA28 0074-1 et CA28 0082-2

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte Geneviève a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 septembre 2024, les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT CA28 0074-1**
Règlement modifiant le règlement sur le traitement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés
- **RÈGLEMENT CA28 0082-2**
Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024)

Ces règlements peuvent être consultés à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12h.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Le 12 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza